

Algerian accounting standards: Towards better international accounting harmonization IAS/IFRS

- **CHAALA Abdelkader**¹: *PhD student, University, MOHAMED Ben Ahmed Oran, Algérie*
- **BOURI Chaouki**²: *Professor, University, MOHAMED Ben Ahmed Oran, Algérie*

Received:16/03/2023

Accepted :12/06/2023

Published :14/06/2023

Abstract

The diversity of accounting standards forced to make choices and Sought consensus on how best to reflect global economic reality. The deficit Comparability of the financial statements that it entails, have led several players in the accounting profession invest in a process of harmonization and then international accounting standardization in order to unify accounting language throughout

Key words: accounting information; economic reality; accounting harmonization; international accounting standardization

Jel Codes Classification : M21 M42 M41

1 - **CHAALA Abdelkader**, *Réforme économiques et integration régionale et internationale, (REFEIRI)*
aek.chaala12@gmail.com

2 - **BOURI chaouki**, *bouri.chaouki@yahoo.fr*

La normalisation comptable algérienne : Au cœur de l'harmonisation comptable internationale IAS/IFRS

التقييس المحاسبي الجزائري: في قلب مواءمة المحاسبة الدولية

IAS / IFRS

- CHAALA Abdelkader¹ : Doctorant, université d'Oran 2 MOHAMED Ben Ahmed Oran, Algérie
- BOURI Chaouki² : Professeur, université d'Oran 2 MOHAMED Ben Ahmed Oran, Algérie

Received:16/03/2023

Accepted :12/06/2023

Published :14/06/2023

ملخص:

يجبرنا تنوع الأطر المحاسبية على اتخاذ الخيارات والسعي إلى توافق في الآراء بشأن أفضل طريقة لتعكس الواقع الاقتصادي العالمي أدى عدم قابلية البيانات المالية للمقارنة التي تنطوي عليها ، إلى دفع العديد من الباحثين في مهنة المحاسبة إلى لاستثمار في عملية مواءمة ثم توحيد معايير المحاسبة الدولية من أجل توحيد لغة المحاسبة في جميع أنحاء العالم.

الكلمات المفتاحية: المعلومات المحاسبية ;توحيد المعايير المحاسبية الدولية ;التنسيق المحاسبي; الواقع الاقتصادي

التصنيف: JEL: M21 M42 M41

Resumé

La diversité des référentiels comptable oblige à faire des choix et à rechercher un consensus sur la meilleure manière de traduire la réalité économique mondiale.

Le déficit de comparabilité des états financiers qu'elle entraîne, ont conduit plusieurs acteurs de la profession comptable à s'investir dans un processus d'harmonisation puis de normalisation comptable internationale afin d'unifier le langage comptable à travers le monde

Mots clés: l 'information Comptable'; la réalité économique; harmonisation comptable; normalisation comptable internationale

Jel Codes Classification M21 M42 M41

¹ CHAALA Abdelkader, Réforme économiques et integration régionale et internationale, (REFEIRI)

aek.chaala12@gmail.com

² BOURI chaouki, bouri.chaouki@yahoo.fr

Introduction :

La globalisation croissante des marchés de capitaux, et l'accélération de l'internationalisation des économies moderne ont placé la comptabilité au fond du fonctionnement des marchés financiers. Depuis la chute du communisme, et la généralisation de l'économie de marché, les enjeux associés à la lisibilité comptable, la transparence financière et la gouvernance d'entreprise sont devenues planétaires.

Le déficit de la comparabilité des états financiers ont conduit plusieurs acteurs de la profession comptable à s'investir dans un processus de normalisation comptable internationale afin d'unifier le langage comptable à travers le monde (FRANCOIS, 2003).

L'Algérie malgré leur faible position dans le domaine économique et le manque de structure adéquate pour l'application du nouveau référentiel comptable internationale est vus obligé d'adhérer à l'harmonisation de leur comptabilité avec le système proposé et adopté par la quasi-totalité des pays et s'est trouvée contraint de converger vers le nouveau référentiel comptable (EDDINE, 2012).

L'Algérie depuis son indépendance à appliquer trois modèles comptables : le premier modèle hérité du pays colonisateur "Plan comptable général 1957" a duré de treize années : soutenu par la législation de la Loi de 1962 (arrêté, 1976). Le deuxième modèle conçu au niveau national par un groupe de travail Algérien, soutenu par des experts étrangers, a été élaboré sur instruction des pouvoirs publics (Décret exécutif) afin de mettre à la disposition de l'organe de planification, des données contrôlables. Il a été pratiqué pendant trente-cinq années. Le modèle comptable national lui aussi, après passage à l'économie de marché, est avéré inadapte pour informer les utilisateurs de la comptabilité sur la situation de l'entreprise.

L'Algérie, puisqu'actuellement elle est sujette à des mutations politiques, économiques et sociales importantes. Elle concentre ses efforts pour le passage d'une économie planifiée à une économie de marché en conséquent, le plan comptable national est devenu presque caduque et l'adoption d'un nouveau référentiel répondant aux exigences internationales est désormais nécessaire (BELKHARROUBI HOCINE). En effet, les autorités publiques ont décidé de reformer la comptabilité Algérienne pour la mettre à jour par rapport aux changements subis sur l'environnement économique. Le CNC Algérien à décider de mettre en place un système comptable financier, largement inspiré des Normes IAS/IFRS.

Le troisième modèle inscrit sous le nom du système comptable financier, promulgué en 2007 et appliqué en 2010, à remplacer le plan comptable national, il a été conçu par un groupe de travail français en référence aux normes comptable internationale IAS/IFRS. Ce système promulgué par la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant system comptable financier et par le décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant l'application des dispositions de la loi n°07-11, devrait être mis en œuvre dès 2010.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre travail de recherche dans lequel nous essayerons de répondre à la question suivante :

« Quelle est la position du système comptable financier Algérien au cœur des normes comptables internationales ? Y-a-t-il des convergences entre le système comptable financier et les normes internationales IAS/IFRS ? »

Cet article porte sur la comptabilité financière, et plus précisément sur le système comptable financier algérien, la recherche dans le domaine comptable n'est pas développée en Algérie. L'absence de ces types de recherche et le manque de la maîtrise des normes comptable IAS/IFRS en Algérie nous ont encouragés à mener notre recherche dans un pays en pleine transition vers l'économie de marché et par conséquent à d'apporter notre contribution à la réflexion sur l'application des normes IFRS en Algérie.

Notre étude est basée sur les normes internationales d'informations financières (IFRS) d'une part, et le système comptable financier d'autre part dont l'objectif est de présenter des états

financiers pertinentes, fiable et qui reflète l'image fidèle de la situation financière et de la performance ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Avant de se pencher sur le processus de normalisation comptable internationale, il nous est apparu important de s'intéresser d'abord à l'harmonisation comptable internationale, que nous proposons de le faire en premier partie. On va présenter un aperçu de la divergence des systèmes comptables, après on va parler brièvement de la classification des systèmes comptables. Nous tenterons de présenter aussi l'environnement comptable international. Ensuite Nous rappellerons dans un premier temps, l'origine de normalisation comptable nationale ce chapitre constitue en quelque sorte le socle théorique de cet article

Enfin la deuxième partie porte sur le système comptable financier à travers sa genèse puis nous, nous exposerons le contenu de ce système et le degré d'application des normes par les entreprises Algériennes, notamment la préparation et la présentation des états financiers. Cette étude ne saurait être complète sans un cas pratique qui viendra illustrer les aspects théoriques et appuyer les conclusions tirées précédemment. C'est dans cet esprit que vient cette présente partie à travers lequel Nous avons donné un caractère pratique à notre étude en choisissant une analyse comparative entre le référentiel comptable algérien et le référentiel comptable international.

I. L'hypothèse de la normalisation comptable

Nous distinguerons deux approches, lesquelles consistent une approche professionnelle : Il s'agit d'une démarche de normalisation selon laquelle ce sont les organismes professionnels, notamment ceux regroupant les professionnels de la comptabilité qui imposent les normes et les règles. Elle s'explique par les raisons suivantes

- **Raison économique** : le modèle économique libéral pur considère que la qualité de l'information est un problème privé qui doit être réglé par un dialogue direct entre les émetteurs et les utilisateurs de l'information comptable.
- **Raison fiscale** : le résultat qui sert de base au calcul de l'impôt sur le revenu ne trouve pas obligatoirement son origine dans le résultat comptable. On assiste alors à une autonomie de la pratique comptable par rapport à la réglementation fiscale

Et une approche réglementaire : Il s'agit d'une démarche de normalisation selon laquelle ce sont les pouvoirs publics qui imposent les règles et les normes. Elle s'explique par deux raisons :

- **Raison économique** : les pouvoirs publics recherchent une certaine cohérence entre la comptabilité des entreprises et la comptabilité nationale,
- **Raison fiscale** : l'impôt sur le résultat des entreprises, dans certains pays, est calculé sur la base du résultat fourni par la comptabilité.

I.1. L'uniformisation de l'information comptable

D'après, la normalisation et la réglementation comptable qui diffèrent d'un pays à l'autre. Chaque pays possède son système comptable dépendant essentiellement du rôle de l'organisme chargé de la normalisation comptable en considération de son environnement (la taille et la complexité des entreprises, la culture, Système juridique, la connexion comptabilité-fiscalité, le lien politique, économique, le langage, ...) (BARNETO, 2006) lors de la production des normes comptables nationales.

Plusieurs doctrines considèrent que tout changement dans un système comptable donné est nécessairement produit par un changement dans son environnement. La littérature relative à la normalisation montre l'existence de quatre stratégies de la normalisation comptable (BARNETO, 2006)

I.1.1 L'auto-normalisation : les pouvoirs publics et organismes professionnels de chaque pays produisent leurs propres normes en adaptant les IAS/IFRS, (c'était la stratégie préconisée par certains pays comme l'Allemagne et la France) (MICHEL, 2007).

Tableau 1 : Avantages et inconvénients de la stratégie A

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler le comportement des acteurs de la comptabilité à l'échelle nationale • Produire des normes en adéquation avec l'environnement comptable du pays • Diversifier l'offre d'information et les choix comptables 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de normalisation coûteux • Production d'états financiers moins de transparence Pas comparable à l'échelle internationale • Difficultés d'accès aux marchés internationaux • Retraitements majeurs (reporting) en cas de passage à d'autres référentiels cas des multinationales implanté dans le pays

Source : CHAALA Abdel-Kader

I.1.2. Délégation de la normalisation aux organismes internationaux

Les pouvoirs publics et les organismes professionnels du pays ne jouent aucun rôle dans la normalisation comptable, la mission de normalisation est confiée à d'autres organismes internationaux privés et indépendants, tel que l'union Européenne (WALTON, 2003) (la 4eme et la 7eme directive) le cas des pays de l'Afrique noire francophone (OHADA) et les pays maghrébins. Cette stratégie répond généralement à des objectifs économiques et politiques et conduit à une certaine harmonisation régionale.

Tableau 2 : avantages et inconvénients de la stratégie B

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des normes communes avec d'autres pays • Répondre à des enjeux politiques ou économiques • Comparaison des états financiers possible mais limitée • Processus de normalisation moins coûteux 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de trop d'options : à titre d'exemple les problèmes posés ne peuvent tous être traités par les directives européens. Une partie reste non résolue, une autre partie ne trouve pas de solution d'une manière claire et précise. • Le non traitement de plusieurs sujets actuels

Source : CHAALA Abdel-Kader

I.1.3. Délégation de la normalisation à l'IASB : dans cette typologie l'Etat n'intervient pas dans la normalisation comptable puisque les grandes entreprises qui font appel public à l'épargne, doit se référer directement aux IAS/IFRS. Cela correspond actuellement aux pays faisant partie de l'union européenne en ce qui concerne les comptes consolidés des sociétés cotées (SADI, 2011). Si cette stratégie était développée à travers le monde elle conduirait à la standardisation des IAS/IFRS

Tableau 3 : Avantages et inconvénients de la stratégie C

Les avantages	Les inconvénients
---------------	-------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des normes comptables plus pertinente, d'une grande transparence et très fiables et ce dans l'intérêt d'abord de l'investisseur et ensuite des autres utilisateurs des états financiers. • Comparaisons des états financiers possibles sans retraitements • Accès plus facile aux marchés internationaux • Processus de normalisation moins coûteux 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de contrôle du processus de normalisation • Possibilité de divergences avec la réalité sociale et économique du pays • Freiner l'évolution de systèmes comptables nationale
--	---

Source : CHAALA Abdel-Kader

I.1.4. Convergence vers les IAS/IFRS : les pouvoirs publics à travers les organismes institutionnels produisent des normes comptables compatibles avec les normes IAS/IFRS, tel est le cas de certains pays maghrébins (BARNETO, 2006). Cette stratégie pourrait conduire à une certaine harmonie au niveau international selon les exigences nationales :

Tableau 2 : Avantages et inconvénients de la stratégie D

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • La rétention du pouvoir de normalisation • Produire des normes en adéquation avec le contexte socioéconomique du pays en tenant compte l'évolution de la normalisation internationale • Éclaircissement et filtration des meilleures règles • Faciliter la comparaison des états financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Supporter des coûts supplémentaires pour l'adaptation des IAS/IFRS • La formation et la mise à niveau de l'ensemble des professionnels comptables

Source : CHAALA Abdel-Kader

I.2. QUELLE STRATEGIE DE NORMALISATION COMPTABLE ADOPTEE PAR L'ALGERIE ?

I.2.1 Chronologie des évènements comptables

I.2.1.1 De 1962 à 1971

Après l'indépendance, aucune tentative n'a été faite pour unifier la comptabilité nationale. L'Algérie a adopté un système comptable hérité de la période coloniale (plan comptable général français, 1957) dans le cadre de la reconduction par la loi du 31/12/1962 de l'ensemble de la législation en vigueur.

Le plan comptable général est structuré en trois tableaux constituant son cadre de présentation et de diffusion de l'information :

- Le bilan
- Le compte d'exploitation générale (TEG)
- Le compte pertes et profits (CPP)

Le PCG 57 est largement critiqué du simple fait qu'il est inadapté aux exigences de l'économie planifiée.

I.2.1.2 De 1972 à 1975

En 1972 installation officielle par le ministre des Finances du conseil supérieur de la comptabilité, Généré par l'ordonnance n°71/82 du 29/12/71 dont la mission était d'élaborer un nouveau plan comptable adapté aux nouvelles réalités économiques nationales. En conséquence, la réflexion comptable menée par l'organisme normalisateur en collaboration avec des experts étrangers dont la substance est que le plan doit être (BACHIR, 2011) :

- Un instrument de la planification nationale,
- Il doit servir la gestion des entreprises,
- D'inspiration socialiste et ne plus faire référence au mode de production capitaliste.
- Assainissement de la profession comptable

Il est promulgué en 1975 et applicable 1^{er} janvier 1976 (Ordonnance n° 75-35 du 29/04/1975 portant Plan Comptable National). Le premier modèle comptable produit par le conseil national de la comptabilité algérienne est considéré comme la principale source d'information pour les entreprises nationales, compatibles avec les différentes réformes du système économique de nature colonial et l'émergence d'un système économique de nature socialiste. Dans le tableau récapitulatif des documents de synthèse, il ressort que les deux premiers (bilan et TCR) font apparaître la situation globale au cours de l'exercice (situation patrimoniale et gestion de l'exercice), le tableau trois (mouvements patrimoniaux) nouveauté du plan comptable national qui fait apparaître la capacité d'autofinancement de l'entreprise. En revanche, les autres tableaux les annexes des états financiers (Ordonnance n° 75-35 du 29 avril 1975 portant application de Plan Comptable National - 1976) (Benyekhlef.).

I.2. Le plan comptable national doit répondre aux objectifs suivants

Divulguer l'information économique nécessaire aux différents utilisateurs et cela à tous les niveaux microéconomique et macroéconomique.	Dégager les éléments d'importance économique facilement agrégés pour les besoins de la comptabilité nationale
Permettre la prise de décision ainsi que la prévision pour l'organe central de planification et les entreprises publiques.	Permettre la détermination des différents coûts et prix en vue d'améliorer l'efficacité des entreprises.
Utiliser des méthodes pouvant permettre la comparaison des performances des entreprises.	Maitriser des liaisons existantes entre la gestion et le patrimoine grâce à l'analyse dynamique de flux.

Source : CHAALA Abdel-Kader, 2023

I.3. Les innovations majeures introduites par le Plan Comptable National :

- Le calcul du résultat par cascade en faisant ressortir les éléments qui seront utilisés par les comptables nationaux,
- L'obligation de tenir l'inventaire permanent des stocks,
- La simplification dans la présentation et le fonctionnement des comptes,
- Dicte les méthodes d'évaluation obligatoire à suivre.

I.3.1 De 1988 à 1998

Période décisive pour l'économie algérienne en transition vers l'économie de marché, ce qui induit la transformation par capitalisation des sociétés publiques.

I.3.2. L'après 1998

La réflexion portait sur la réforme comptable concomitamment aux réformes économiques engagées à partir de 1988 (BELKHARROUBI HOCINE). Cette réflexion aboutit à la création du conseil national de la comptabilité (décret exécutif n° 318/96 du 25/09/1996) fixant un certain nombre de missions telles que

- La coordination et la synthèse de travaux relatifs à la normalisation comptable,

- La recherche et l'analyse en matière de développement et d'utilisation des instruments et processus comptables,
- Suivre l'évolution au plan international des méthodes, organisations et instruments se rapportant à la comptabilité,
- Procéder à la révision du PCN compte tenu des changements environnementaux.

L'installation du conseil national de la comptabilité a procédé à l'élaboration de plusieurs plans comptables sectoriels dont :

- Le plan comptable des groupes holdings en 1999,
- Le plan comptable des IOB en 1999,
- Le plan comptable des OPCVM en 2000 (BENMANSOUR MOHAMED EL BACHIR, Le 10 Décembre 2011.).

II. Le positionnement algérien dans le cadre de la normalisation comptable

La normalisation, à ce stade, se limitait à la proposition d'un plan détaillé des comptes, elle transmettait une certaine philosophie comptable qui correspondait au modèle continental par opposition au modèle anglo-saxon. La normalisation comptable en Algérie a connu ensuite une phase d'harmonisation des plans comptables Sectoriels à l'échelle nationale. Au milieu des années 80, le CSC fut érigé en *conseil Supérieur de la technique comptable (CSTC)*. En sa qualité de « organisme, normalisateur », le CSTC a élaboré quatre Plans comptables Sectoriels : de l'agriculture, du tourisme, du BTPH et des assurances. **(Stratégie A)**.

Durant la période d'application du PCN et les différents changements intervenus au niveau international et local (ouverture des frontières au capital étranger, émergence d'un secteur privé important, création d'un marché financier) s'est figé dans un cadre dont l'évolution était lente. La pression des organisations internationales pour une harmonisation de la comptabilité au niveau mondial imposait à l'Algérie de redéfinir le cadre conceptuel de son système comptable financier. Elle passe par une phase transitoire dont objectif affiché est de rapprocher le PCN 1975 des IAS/IFRS **(Stratégie D)**.

II.1 Une véritable convergence vers le référentiel comptable international IASB

L'Algérie a choisi d'adopter un système comptable financier compatible avec les normes comptables internationales IAS/IFRS. C'est un changement radical de la philosophie comptable par le passage du plan comptable national vers le référentiel IAS/IFRS (Le journal officiel Algérien N°19).

Le ministère des Finances et le conseil national de la comptabilité ont en effet, décidé de substituer au plan comptable national un nouveau système comptable financier (SCF) totalement inspiré des normes internationales IAS/IFRS. L'élaboration d'un système comptable conforme aux normes comptables internationales IAS/IFRS consiste dans la réalisation d'un système comptable sous une forme modernisée.

II.2 Changement de paradigme comptable

Ce nouveau référentiel comptable introduit des changements très importants au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation ainsi que dans la nature et le contenu des états financiers que devront produire les entités soumises à la tenue d'une comptabilité financière.

Sur le plan des principes, la notion de « fair value », qui constitue le cœur du projet de IASB, ne peut donc qu'être approuvée, puisqu'il paraît économiquement justifier de comptabiliser les actifs et les passifs à leur juste valeur plutôt qu'à leur coût historique.

L'existence d'un cadre conceptuel comptable fixant de manière claire les concepts qui sont à la base de la préparation des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière, le champ d'application, les conventions et les principes de base et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits, énoncent des règles d'évaluation

et de comptabilisation de toutes les opérations, y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable.

II.3 Changement de culture comptable

Les IFRS focalisent l'attention sur des données instantanées et sont orientées vers le choix de la valeur de marché comme référence pour la valorisation comptable. Elles s'inscrivent ainsi dans un mouvement général qui a ses mérites, car il vise à rapprocher les informations financières et le marché (Klibi, le 10 - 01 - 2011).

Contrairement à l'ancien système comptable fondé sur une conception qui prend en charge surtout les contraintes juridiques et fiscales, le nouveau système comptable s'attache plutôt à la transcription de manière fidèle, conformément à leur substance et à leur réalité économique, des transactions, et autres événements afin de répondre aux besoins des investisseurs qui souhaitent une information transparente.

II.4 Le niveau de divulgation :

Le système comptable financier exige un niveau élevé de divulgation de toute information nécessaire à la prise de décision d'investissement. Alors que les entreprises du pays émergents ont une tradition du secret et de limitation de divulgation.

II.5. Les principales innovations du système comptable financier :

Selon le communiqué du conseil des ministres du lundi 14 Mai 2007, le nouveau SCF apporte quatre avantages fondamentaux :

- La première innovation porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillée, reflétant une image fidèle de la situation financière des entreprises,
- La deuxième innovation a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limitera les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilitera la vérification des comptes,
- La prise en charge des besoins des investisseurs, actuels ou potentiels, qui disposeront d'une information financière sur les entreprises à la fois harmonisée, lisible et permettant la comparabilité et la prise de décision,
- La possibilité pour les petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

II.6. Sensibilisation et formation des formateurs

Le Ministre des Finances a mis en place un plan d'actions sous forme des séminaires de sensibilisation et de formation professionnelles afin de préparer au mieux l'intégration de tout le personnel comptable et financier.

Malgré l'entrée en vigueur du SCF, ce plan d'actions est toujours en cours, vu les difficultés rencontrées quant à la masse du personnel à former et le court délai d'adhésion constaté, la démarche du Ministre des Finances consiste à mettre en place un groupe de travail associant l'Ordre des Experts Comptables, Commissaires Aux Comptes et comptables agréés algériens ainsi que les Pouvoirs Publics concernés (Direction Générale des Impôts, Direction Générale de la Comptabilité, Conseil National de la Comptabilité et d'autres institutions) qui a pour mission d'approfondir et d'étudier l'impact des normes comptables internationales.

CONCLUSION

Cet article a permis d'analyser le processus de réforme comptable liée aux changements institutionnels et organisationnels des entreprises algériennes, fortement influencées par les

normes de l'IASB. Cette influence a consisté à basculer (transition) d'une économie socialiste vers une économie de marché dont le plan comptable national s'assignait des objectifs d'une économie centralisée. La réforme comptable est un processus de mise en adéquation avec le nouveau modèle comptable (SCF). En effet, le nouveau système comptable financier entre en vigueur en janvier 2010 est c'est un changement complet de culture comptable qui ne se limite pas par une simple rénovation de celui-ci.

Bibliographie

- Arrêté du 23 juin 1975 relatif aux modalités d'application du plan comptable national, JORA n° 24 du 23 mars 1976, pp 270-289. - 1982. (s.d.).
- Décret exécutif n° 08-156 du 20 Joumada El Oula 1429 correspondant au 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier . (s.d.).
- arrêté. (1976, mars 23). relatif aux modalités d'application du plan comptable national. 270-289. algerie: journal officiel.
- BACHIR, B. M. (2011, décembre 10). la transition du PCN au SCF et ses retombées sur la profession comptable. Colloque sur le système comptable financier.
- BARNETO, P. (2006). Normes IFRS application aux états financiers. 02. paris: Dunod.
- BELKHARROUBI HOCINE, Convergence des systèmes d'information comptables : Intégration à la globali (2012). Développement et Contraintes d'un processus, thèse de doctorat d'état en sciences économiques, . université d'oran 2.
- BENMANSOUR MOHAMED EL BACHIR. (Le 10 Décembre 2011.). « La transition du PCN au SCF et ses retombées sur la profession comptable », Colloque sur le Système Comptable Financier, .
- Benyekhlef., A. (s.d.). "Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale", revue du chercheur N°8. 2010.
- CASTA JEAN-FRANÇOIS. (2003). « La comptabilité en juste valeur permet-elle une meilleure Représentation de l'entreprise ? Revue d'économie financière, Association d'économie financière pp.17-31.
- CNC. (2011, 01 27). Article 10 du décret exécutif N° 11-24. *fixant la composition l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité.*
- DAMAK AYADI, s. (2007). de l'efficacité des mesures de convergence pour préparer le passage aux IAS/IFRS en France. Paris: université de Paris Dauphine.
- Décret exécutif. (2008, mai 26). application des dispositions de la loi n 07-11 du 15 dhou el kaada 1428. 08-156,. alger, alger: journal officiel.
- Djamel, K. (2010). la normalisation comptable entre le modèle anglo-saxon et le modèle continental. 3(7), 4. (U. j. moulin, Éd.) lion.
- EDDINE, S. N. (SADI NACER EDDINE, Epistémologie de la normalisation comptable dans les pays en transition à l'économie de marché (2012.). Epistémologie de la normalisation comptable dans les pays en transition à l'économie de marché (L'expérience d'un PED du Sud à ex-orientation socialiste : l'Algérie), Communication Congrès AFC,.
- FRANCOIS, C. J. (2003). la comptabilité en juste valeur permet -elle une meilleure représentation de l'entreprise. 17-31. paris, france: Association d'économie financière.
- Instruction n° 02 du 29 octobre 2009 portant première application du Système Comptable Financier 2010, Ministère des finances, Direction Générale de la Comptabilité, Conseil National de la Comptabilité, Novembre 2009. (s.d.).
- Journal officiel N° 37 du 09/05/1975 . (s.d.).

- Journal officiel N° 56 du 25/09/1996 . (s.d.).
- Klibi, M. F. (le 10 - 01 – 2011). « Actuellement, le SCF dépasse les besoins de l'entreprise algérienne» Safia Berkouk Publié dans El Watan .
- MHEDHBI KARIM. (2010.). Analyse de l'effet de l'adoption des normes comptables internationales sur le développement et la performance des marchés financiers émergents. Thèse de doctorat., , université de Tunis.
- MICHEL, C. (2007). les enjeux de la mondialisation des normes comptables. 4(36). (Cairn, Éd.)
- Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, jora n° 47 du 22 août 2001. . (s.d.).
- Ordonnance n° 75-35 du 29 avril 1975 portant application de Plan Comptable National - 1976 . (s.d.).
- SADI, N. E. (2011). Innovations comptable internationales et analyse des etats financiers. presses universitaires de grenoble.
- WALTON. (2003). la normalisation comptable internationale origine pratiques et enjeux. (147). Revue Francaise de Gestion.
- ZINE, K. M. (2003). le plan comptable national . Alger: Berti Edition.